

siècles

Siècles

Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

35-36 | 2012

**La domination en question. Des formes et des normes
en temps de crise**

La domination masculine dans l'Athènes classique et sa remise en cause dans les crises intrafamiliales

*Masculine Domination in Classical Athens Called into Question during Intra-
familial Crises*

Aurélie Damet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/1503>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Aurélie Damet, « La domination masculine dans l'Athènes classique et sa remise en cause dans les crises intrafamiliales », *Siècles* [En ligne], 35-36 | 2012, mis en ligne le 04 mars 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/1503>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

La domination masculine dans l'Athènes classique et sa remise en cause dans les crises intrafamiliales

Masculine Domination in Classical Athens Called into Question during Intra-familial Crises

Aurélie Damet

Introduction

- 1 Que la société citoyenne de l'Athènes classique regorge de comportements et de discours misogynes n'est plus à démontrer. Certains historiens sont allés jusqu'à la qualification symbolique et politique de « phallocentrisme¹ ». D'autres spécialistes plus contemporains remettent en cause l'idée d'une structuration essentielle de la société athénienne par la différence des sexes, proposant la notion d'« intersectionnalité » ou d'« anthropologie du genre » pour évoquer l'ensemble des facteurs hiérarchisant les rapports sociaux (âge, statut social, origine géographique, sexe...)². Si cette dernière approche méthodologique a permis sans nul doute d'affiner l'étude de la société grecque, en fonction notamment des contextes d'énonciation, il me paraît indubitable que l'Athènes classique reste marquée et façonnée par la domination masculine, une domination symbolique, juridique, physique, politique, qui irrigue la majorité des sources disponibles. On ne peut pas, au nom de l'existence de discours et de cas minoritaires ou d'autres formes de domination, la relativiser, au risque de perdre de vue le fonctionnement d'un système de valeurs politiques polarisées entre le féminin et le masculin et qui fait sens dans la sphère citoyenne.
- 2 Pour cerner rapidement les contours de cette domination masculine dans la cité attique³, on rappellera que les sources les plus diverses construisent l'image d'épouses subordonnées, notamment à travers l'existence d'un éternel *kyrios*, ou tuteur, qui doit les

représenter pour tout acte juridique⁴, et que ces sources assènt leur infériorité biologique, étayée par les démonstrations « médicales » des corpus hippocratique et aristotélicien⁵. Le même Aristote, dans sa *Politique*, offre une définition essentialiste de l'immuable état d'infériorité de la femme du citoyen, dans le cadre de la maisonnée légitime :

« On a dit qu'il y avait trois parties dans l'administration domestique : l'une concerne l'autorité du maître (*despotikè*), dont on a déjà parlé, l'autre celle du père (*patrikè*), la troisième, celle de l'époux (*gamikè*). Le chef de famille exerce son autorité (*archei*) sur sa femme et sur ses enfants comme sur des êtres également libres, mais cette autorité est différente dans l'un et l'autre cas : c'est pour la femme l'autorité d'un homme d'État (*politikôs*) et pour les enfants celle d'un roi (*basilikôs*). L'homme est par nature (*phusei*) plus apte à commander (*ègemonikôteron*) que la femme (sauf exception contre nature (*para phusin*)), comme l'âge et la maturité le sont plus que la jeunesse et le manque de maturité. Dans la plupart des régimes où gouvernement des citoyens, ceux-ci sont alternativement gouvernants et gouvernés, car tous tendent par leur nature à une égalité sans aucune différence. [...] Mais entre l'homme et la femme ce rapport de supériorité existe toujours (*c'est-à-dire sans alternance au pouvoir*)⁶. »

- 3 Si le philosophe concède un peu plus loin une faculté de délibération à la gent féminine, il ne lui octroie cependant pas la possibilité de décider, entérinant sa dépendance :

« L'esclave est complètement dépourvu de la faculté de délibérer (*to bouleutikon*) ; la femme (*to thèlu*), elle, la possède, mais sans possibilité de décision (*akuron*) ; et l'enfant ne l'a que sous une forme imparfaite⁷. »

- 4 Aristote est représentatif de ces sources grecques dont nous disposons et qui sont quasi exclusivement produites par des hommes, déséquilibre renforçant le phénomène de domination : une seule voix, celle des dominants, se laisse alors entendre. À ce titre, le miroir des femmes est « brisé⁸ » et le reflet visible est marqué par le « phallogocentrisme » de ces discours⁹, selon le néologisme formé par Jacques Derrida. Dévalorisé, le féminin peut être aussi un marqueur politique dévalorisant. Le « corps démocratique » des citoyens athéniens se doit d'éviter la féminisation-effémination induite par divers comportements méprisés et attribués à la « nature » des femmes¹⁰ : la débauche, la passivité, la lâcheté, autant de traits qu'Eschine, l'orateur pro-macédonien des années 340 av. J.-C, décèle chez ses adversaires politiques, Démosthène et Timarque. Les injures politiques jouent alors sur les « troubles dans le genre » (Judith Butler) et Eschine attribue à ses ennemis les vices d'un *kinaidos* (« femmelette » ou « dépravé », anti-soldat par excellence) ou d'un *androgynos* (« homme-femme »)¹¹, une terminologie insultante tirant assurément vers un féminin déprécié. Si l'on croise les comédies d'Aristophane et les discours d'orateurs, l'*andreia* (virilité) du bon citoyen athénien combine ainsi la maîtrise de soi, l'excellence guerrière, le refus de la soumission économique ou sexuelle à un autre individu, et la participation active à la vie collective¹².

- 5 « Club d'hommes » (Henri-Irénée Marrou), la cité attique a pu trouver dans des références mythologiques foisonnantes et dépassant ses remparts de quoi étayer la domination juridique et politique sur les épouses athéniennes. Appartenant au patrimoine culturel grec¹³, le mythe archaïque de Pandora narré par Hésiode rappelle la création de la première épouse, fléau envoyé aux hommes, pensée comme une vengeance de Zeus contre Prométhée, coupable d'avoir aidé la race humaine. Dès lors, avec Pandora, l'homme est condamné au travail et au mariage, assailli par les désirs sexuels et alimentaires de sa nouvelle compagne, insatiable¹⁴. De là naquirent les conjointes nécessaires à la perpétuation de la maisonnée, formant alors le *genos gunaikon*, « la race

des femmes »¹⁵. Le mythe des Amazones¹⁶, d'abord panhellénique, puis phagocyté et transformé par la propagande classique athénienne, présente l'effroi mâtiné d'attraction pour un peuple gynécocratique où des femmes, guerrières et viriles, construisent une société sans hommes, dirigée par une reine parfois appelée *Andromachè*, qui combat étymologiquement la race des mâles. Les Amazones deviennent les adversaires de tout héros grec qui se respecte, Héraclès le Dorien, Thésée l'Athénien, et leur sort est d'être décimées par ces grands guerriers civilisateurs ou de finir compagnes et mères, ainsi Antiope, génitrice d'Hippolyte. L'union conjugale les ramène alors dans le droit chemin de la femme-épouse grecque, qui doit se plier, idéalement et selon les normes masculines de l'époque véhiculées par la majorité des discours disponibles, au désir de son mari/tuteur. L'autonomie, la féminité émancipée des Amazones et leur refus du mariage et de la maternité traditionnelle posent en miroir le paradigme féminin docile, mis en place par la tradition rhétorique, masculine et dominante. Plus généralement, les mythes autour du mariage insistent sur le passage de l'état sauvage de la jeune fille à sa nécessaire domestication. Ainsi que le rappelle Pauline Schmitt¹⁷, il faut noter que les auteurs antiques comme, à l'époque contemporaine, les historiens antiquisants, ont eu tendance à minimiser la brutalité des hommes dans ces petites histoires, en évitant de parler des viols dont il est effectivement question. Le plus souvent, sur le mode euphémisé, ces mythes sont analysés comme des scènes rituelles de poursuite et d'enlèvement, ainsi Hadès s'emparant de Perséphone. Si les Grecs parlent de la violence des femmes (Médée, Clytemnestre, les Danaïdes, pour ne citer que les plus illustres des ces « éternelles coupables¹⁸ »), ils auraient été moins disert sur la violence faite aux femmes, en particulier dans le domaine de l'agressivité sexuelle. Et, nous rappelle toujours Pauline Schmitt, ce travers aurait aussi affecté les études des historiens modernes sur l'Antiquité grecque. La domination symbolique, politique et culturelle des Anciens se double finalement d'une certaine violence sexuelle, physique, peu mise en lumière. Précisons ici qu'un reproche un peu similaire a pu être fait à Pierre Bourdieu, grand théoricien de la domination masculine : certain(e)s spécialistes du féminisme ont considéré que le sociologue aurait évité de parler du poids des « pratiques matérielles oppressives sur le vécu des femmes », au profit d'une trop grande intellectualisation de son objet d'étude¹⁹.

- 6 En Grèce ancienne, la représentation des femmes et du féminin recèle cependant des ambiguïtés nuanciant la dévalorisation univoque dont elle semble pâtir. Les travaux de l'historienne Nicole Loraux²⁰, précédés par l'ethno-psychiatre Georges Devereux²¹ et popularisés dans une perspective anthropologique par Françoise Héritier²², ont montré la tendance fantasmatique des citoyens athéniens à certes considérer avant tout leurs épouses comme des génitrices pourvoyeuses de futurs héritiers légitimes mais, paradoxalement, à tenter de soustraire à ces mêmes femmes le pouvoir exorbitant de leur matrice reproductive. En d'autres termes, « le dénigré devient désirable » (N. Loraux), et les pouvoirs féminins exercent un attrait symbolique indéniable. Ainsi les paternités solitaires de Zeus, représentées sur de nombreuses céramiques²³, ou encore les mythes d'autochthonie²⁴, sont-ils des dérivés imaginaires qui subtilisent métaphoriquement la capacité d'enfantement aux femmes au profit d'entités masculines ou d'une notion transcendante telle que la terre-patrie, mère de tous les citoyens²⁵.
- 7 On notera aussi que l'historiographie récente de la Grèce antique a redonné une certaine place aux femmes dans les domaines politique et économique, si longtemps présentés comme un bloc phallocratique écrasant la gent féminine. Dans les années 1990, on a ainsi mis en lumière le fait que les femmes, même si elles étaient privées de participation

directe au système politique et étaient exclues des Assemblées, des Conseils, des procédures judiciaires et délibératives, investissaient activement la scène civique par d'autres biais. Des figures féminines peuvent évoluer dans des cadres de prestige et d'autorité, permettant à l'ensemble des femmes grecques de sortir de la vision victimaire, globalisante et monolithique qu'on en avait²⁶. Une des compétences éminemment politiques accordées aux femmes est la possibilité de revêtir les atours religieux des grandes prêtresses, celles d'Athéna dans la cité attique, ou celles d'Apollon dans le sanctuaire panhellénique de Delphes. Dans cette optique de réhabilitation, on peut encore citer l'historien John Winkler. Dans son ouvrage *Désirs et contraintes en Grèce ancienne*, il explique vouloir « reconstruire la dignité et l'autonomie *restreinte* des femmes grecques²⁷ ». L'auteur a ainsi choisi la figure exemplaire de Pénélope, l'épouse d'Ulysse, étudiée dans un chapitre sur Homère et les femmes, « Les mille ruses de Pénélope (et celles d'Homère) ». On peut y relever une « lecture anthropologique du poème épique, faite à la lumière du féminisme moderne – lequel s'intéresse au rôle actif de la femme dans des cultures où elle avait été jusque-là considérée comme victime passive de la manipulation masculine²⁸ ». John Winkler a aussi isolé la figure de la poétesse Sappho, une femme chantant les femmes, le désir féminin et l'attrait homo-érotique pour les femmes, un discours triplement subversif si on le replace dans la perspective d'une société grecque régie avant tout par le contrôle masculin des désirs (féminin et masculin). Cet ouvrage a permis de repenser l'initiative féminine et de nuancer la condition du deuxième sexe dans la Grèce antique.

- 8 C'est dans cette lignée que je présenterai quelques portraits de femmes qui semblent s'émanciper des schémas traditionnels de la soumission aux hommes, dans deux sources que j'ai étudiées dans mon propre travail doctoral sur les conflits familiaux dans l'Athènes classique²⁹. Puisqu'il est ici question d'interroger le phénomène de domination en temps de crise, deux sources grecques peuvent être mises spécifiquement à contribution : d'une part, la tragédie, genre majeur de l'époque classique dont les *scenarii* reposent avant tout sur des bouleversements de l'ordre familial ; de l'autre, les plaidoyers judiciaires du IV^e siècle, qui rapportent nombre de querelles familiales ou économiques moins meurtrières que leurs homologues théâtrales.

Dans l'ombre des justicières

- 9 Récemment, l'helléniste Lin Foxhall a mis en lumière le rôle de certaines femmes dans les procès se déroulant dans les tribunaux athéniens classiques³⁰. Il apparaît que des épouses, des sœurs et des mères de citoyens ont pu activement participer à l'élaboration de stratégies judiciaires visant, le plus souvent, à dénoncer une situation économique et domestique dont elles sont victimes. Il s'agit de conflits autour de successions, de dots ou de tutelles de mineurs. Ne pouvant ester directement en justice, les femmes s'expriment à travers leurs *kyrioi*. Comme le rappelle Claude Vial, le *kyrios* ne devient tel que lorsqu'il doit agir pour le compte d'une femme, son épouse, sa sœur, sa fille ; qu'il y ait *kyrios* implique à la fois la dépendance des femmes mais aussi le fait qu'elles s'impliquent dans une dispute juridique³¹, car être tuteur n'est pas un statut pérenne. Le *kyrios* est l'incarnation juridique de la tutelle des femmes mais il est aussi une manifestation visible de leur activité. Examinons trois cas de ces femmes d'action, dépeintes dans les coulisses des plaidoiries attiques du IV^e siècle av. J.-C.

- 10 Le discours du *Contre Spoudias* de Démosthène exploite vraisemblablement le différend entre deux sœurs qui, à travers leurs époux, se querellent à propos de l'héritage paternel. Leurs récriminations et argumentations personnelles s'expriment par la voix de leurs *kyrioi* devenus *antidikoi*, adversaires judiciaires. Ce conflit sororal montre des femmes en mesure d'apprécier ou de contester la répartition du patrimoine familial et de demander réparation si elles se sentaient lésées. Le plaidant nous le rappelle ainsi :
- « Lorsque Polyeucte fit ce testament, la femme de Spoudias était présente : elle a dû rapporter les dernières volontés de son père, surtout si le partage n'était pas égal et si elle était désavantagée en tout. Mon adversaire lui-même a été convoqué : il ne peut donc pas prétendre que nous avons manœuvré dans l'ombre et à leur insu ; de fait, il a déclaré qu'il était empêché et que, d'ailleurs, il suffisait de la présence de sa femme³². »
- 11 Le discours précise encore que la femme du plaidant a avancé les frais des offrandes déposées pour la fête des morts, en mémoire de leur père défunt. Visiblement sa sœur, et son mari Spoudias, ne comptent guère rembourser la part qui leur incombe³³. La tension entre les deux sœurs est bien palpable à travers les récriminations de leurs deux époux, développées par la plaidoirie. Le *Contre Spoudias* permet en outre d'entrevoir les transactions économiques que pouvaient entreprendre les femmes puisque la mère des deux sœurs, alors veuve, semble avoir prêté à un de ses gendres une forte somme d'argent qui alimente le conflit sororal entre les héritières³⁴.
- 12 Deuxième exemple, le *Contre Diogiton* de Lysias nous apprend que la fille de Diogiton, mariée à son oncle Diodote, frère de son propre père, prend à partie son géniteur au cours d'un conseil de famille³⁵. Prenant visiblement l'initiative d'une telle réunion, elle n'hésite pas à réprimander, devant le parterre des *oikeioi* (familiers), son propre père, qu'elle accuse d'avoir dilapidé une fortune dont il n'avait que la gestion et d'avoir dépouillé ses propres enfants pour gêner sa nouvelle progéniture issue d'un remariage. L'affaire est menée au tribunal, exposée par un homme, le mari de la petite-fille de Diogiton, qui consacre une large partie de sa plaidoirie à rapporter les accusations étayées de la fille de Diogiton :
- « Enfin, leur mère me pria, me supplia de convoquer son père et les amis de la maison : si peu habituée qu'elle fût, disait-elle, à parler devant des hommes, elle saurait bien, sous le coup d'une aussi grande infortune, nous exposer toute leur misère. J'allai donc trouver Hégémon, mari de la fille de Diogiton, à qui j'exprimai mon indignation ; je parlai de la chose aux autres parents et amis, et je priai Diogiton de venir se justifier au sujet de la succession. Il refusa d'abord. Mais, finalement, ses amis l'y obligèrent, et la réunion eut lieu : "Quel cœur as-tu, lui demanda sa fille, pour te comporter ainsi à l'égard des enfants, toi, le frère de leur père, mon père à moi, leur oncle et leur grand-père ? Même si tu ne rougissais devant aucun homme, tu aurais dû craindre les Dieux. [...] Et maintenant tu élèves les enfants que tu as eus de ma belle-mère dans la richesse et le luxe : je ne te le reproche pas ; mais les miens, tu les dépouilles, tu les chasses honteusement de la maison ; de riches, tu t'appliques à en faire des gueux"³⁶. »
- 13 Là encore, si les relais de divulgation sont forcément masculins, il faut entendre la voix de cette femme, fille et mère, qui ose finalement entamer une procédure juridique contre son propre père, action rarissime et mal perçue dans l'Athènes classique.
- 14 Dernier exemple de ces femmes entreprenantes, la mère de l'orateur attique Démosthène, Kleoboulè, est un élément essentiel de la saga familiale³⁷. L'Athènes du IV^e siècle a suivi de près les péripéties judiciaires liées aux contentieux opposant Démosthène et ses anciens tuteurs véreux. Dans les plaidoiries produites à cet effet, se détache la figure maternelle.

Refusant la tutelle d'Aphobos, fils de la sœur du père de Démosthène, que le testament de son mari défunt lui imposait comme *kyrios* et époux, et informant son fils Démosthène des malversations de ses tuteurs, Kleoboulè a largement contribué, en coulisses, au conflit judiciaire que l'orateur a engagé, à sa majorité, contre ses *kyrioi*. Démosthène rappelle ainsi le rôle de sa mère :

« Je suppose, juges, que vous êtes suffisamment instruits sur tout ce qu'ils ont volé et pillé, chacun de son côté. Vous auriez été encore mieux renseignés s'ils avaient bien voulu me rendre le testament de mon père. Tous les articles de la succession, *ma mère me l'affirme*, y figuraient ; on y voyait aussi sur quoi les legs devaient être prélevés et comment mon patrimoine devait être affermé³⁸. »

- 15 La mère de Démosthène compte bien sur le succès judiciaire de son fils pour récupérer une fortune familiale qui permettrait de marier et doter la sœur de l'orateur : ces précisions apportées par Démosthène sont assez inédites dans le sens où les sources insistent d'habitude sur le rôle du père ou du frère, des figures masculines, dans l'organisation économique d'un mariage et de l'octroi de la dot au futur époux³⁹.
- 16 On ne peut cependant pas généraliser à partir de ces individualités féminines. Faut-il alors considérer ces épouses, sœurs et mères comme des exceptions notables dans un monde masculin où la marge de manœuvre pour les femmes demeurerait très faible ? Ou bien sont-elles des exemples visibles d'une réalité difficilement palpable en raison de l'androcentrisme des sources ? Les orateurs et les logographes eux-mêmes ont-ils intérêt à mettre en avant le cas de femmes subversives allant à l'encontre des normes comportementales de retenue et de discrétion féminines, idéalisées ?
- 17 La difficulté demeure lorsqu'on se penche sur certaines figures de femmes tragiques : elles se tiennent sur la scène du théâtre de Dionysos, à la croisée de la méfiance masculine envers les femmes d'action et de la dénonciation d'un certain joug masculin.

Femmes tragiques, femmes rebelles ?

- 18 Le rituel tragique expose annuellement aux Athéniens de l'époque classique une série de *scenarii* inspirés des mésaventures de grandes maisons royales et mythiques, principalement les Atrides et les Labdacides⁴⁰. La plupart des violentes péripéties se déroulent au sein d'un cercle composé de très proches parents unis par le sang et l'alliance⁴¹. Dans ces crises intrafamiliales portées sur la scène du théâtre de Dionysos, certaines figures féminines s'octroient des attributs dits masculins : pouvoir, puissance, courage (*andreia* nous dit le grec, soit aussi la virilité), voire tyrannie⁴². Des trois dramaturges classiques, Euripide est celui qui a laissé le plus la parole aux femmes. Son théâtre est peuplé d'héroïnes qui tentent de résister aux hommes et parfois de prendre leur place.
- 19 Le mythe de Praxithéa⁴³, épouse du roi athénien Erechthée, présente une mère patriotique valorisée qui sacrifie ses filles pour le salut de la cité et qui est érigée en modèle proposé aux citoyens athéniens : elle incarne les hautes valeurs de l'*andreia*. Il n'est pas étonnant que sa destinée tragique soit instrumentalisée par des orateurs athéniens qui la soustraient ainsi à la frange anonyme des femmes sans relief :

« La nature a inspiré à toutes les femmes l'amour de leurs enfants ; mais le poète nous en a proposé une qui aimât mieux sa patrie que ses enfants mêmes, pour démontrer que, si les femmes sont capables d'un tel courage (tolmèsousi), les hommes doivent avoir pour leur pays un dévouement à toute épreuve, et ne jamais

l'abandonner par la fuite ou le déshonorer à la face de tous les Grecs, comme a fait Léocrate⁴⁴. »

- 20 Le cas de Médée est très différent ; femme de décision, elle n'est cependant pas érigée en modèle, loin s'en faut. Cependant, dans la pièce éponyme d'Euripide, la magicienne colchidienne prononce une tirade devenue fameuse sur la condition des épouses grecques. Laissons l'héroïne la résumer :

« De tout ce qui respire et qui a conscience
il n'est rien qui soit plus à plaindre que nous, les femmes.
D'abord nous devons faire enchère
et nous acheter un mari, qui sera maître de notre corps,
malheur plus onéreux que le prix qui le paie.
Car notre plus grand risque est là : l'acquis est-il bon ou mauvais ?
Se séparer de son mari, c'est se déshonorer,
et le refuser est interdit aux femmes.
Entrant dans un monde inconnu, dans de nouvelles lois,
dont la maison natale n'a rien pu lui apprendre,
une fille doit deviner l'art d'en user avec son compagnon de lit.
Si elle y parvient à grand'peine,
s'il accepte la vie commune en portant de bon cœur le joug avec elle,
elle vivra digne d'envie. Sinon, la mort est préférable.
Car un homme, quand son foyer lui donne la nausée,
n'a qu'à s'en aller, pour dissiper son ennui,
vers un ami ou quelqu'un de son âge.
Nous ne pouvons tourner les yeux que vers un être unique.
Et puis l'on dit que nous menons dans nos maisons
une vie dans danger, tandis qu'eux vont se battre !
Mauvaise raison : j'aimerais mieux monter trois fois en ligne
que mettre au monde un seul enfant⁴⁵ ! »

- 21 Euripide opère ici une mise en scène intéressante : un homme, costumé en femme⁴⁶, présente à un parterre majoritairement citoyen et masculin une tirade remettant en cause le traitement infligé aux femmes. Dans ce pamphlet sinon féministe, revendicatif en tout cas, Médée rappelle la violence que constitue le mariage pour de jeunes filles à peine sorties de l'adolescence, données sans leur avis à des hommes souvent beaucoup plus âgés, et qui découvrent abruptement un nouvel *oikos* et la soumission sexuelle. S'y ajoute l'obligation sociale d'enfanter, sans quoi la femme est destinée à la répudiation pour cause de stérilité, un mal considéré effectivement à l'époque comme quasi exclusivement féminin⁴⁷. Les douleurs de l'accouchement restent un *topos* de la plainte maternelle, parallèle à la souffrance du guerrier blessé⁴⁸. Enfin, Médée rappelle à quel point le spectre des rencontres sociales est large pour un homme citoyen (concubine, hétaïre, prostituée tarifée, amant éphémère, camarades), là où les femmes ne profitent pas d'un tel éventail de sociabilité.
- 22 Par cette tirade, Euripide donne à son héroïne un certain charisme et fait de Médée le héraut d'une condition féminine reconnue comme difficile. Cette facette de Médée a pu atténuer l'horreur du geste infanticide. Rappelons que Médée, cruellement répudiée par son époux Jason, n'a pu trouver refuge ou aide auprès de sa famille natale : elle a elle-même tué son frère, pour aider Jason au cours des aventures des Argonautes, et son père, meurtri par ses agissements, ne peut lui être d'aucun secours. Esulée et s'armant d'un courage viril mâtiné de colère, Médée instrumentalise sa progéniture et égorge ses enfants. Le geste sacrificateur de l'égorgement rituel était réservé aux hommes mais Médée s'empare du glaive. Le meurtre de ses fils est l'ultime violence qui peut atteindre

Jason. Mère meurtrière, Médée est malgré tout une mère aimante ; son geste guerrier et agressif la place parmi ces femmes de volonté qui s'octroient et détournent les signes de l'*andreaia*. Là encore, l'histoire de Médée est exceptionnelle ; magicienne colchidienne et mythologique, elle est cependant, notamment dans sa plainte, porteuse de traits que toute épouse de citoyen athénien de l'époque classique pourrait reprendre à son compte : l'opprobre de la femme délaissée. Il est difficile de connaître le but d'Euripide, dépeignant cette mère tragique assassinant de sang-froid ses enfants. A-t-il voulu présenter une héroïne exemplaire acculée et dénoncer les agissements sournois de Jason, bien peu viril dans cette pièce ? Médée rappelle en effet à l'auditoire à quel point son ancien époux est dépourvu de courage, lui attribuant la déficience honteuse de l'*anandreaia*. Elle-même, au moment d'égorger ses propres enfants, revêt les atours masculins et métaphoriques du soldat grec, de l'hoplite, en se préparant psychologiquement à une guerre terrible contre sa progéniture, qu'elle n'a pourtant jamais cessé d'aimer :

« Allons ! cuirasse-toi (*oplizou*), mon cœur ! Que tardons-nous à accomplir le forfait terrible et nécessaire ? Va, pauvre main, saisis l'épée, saisis-la ; marche vers la barrière qui t'ouvrira une vie de douleurs ! Point de lâcheté ! Ne te rappelle pas que ces enfants sont tes bien-aimés, et que tu les as mis au monde ; au moins pour cet instant, oublie tes fils, et pleure ensuite : car tu auras beau les tuer, pourtant ils t'étaient chers, et je serai, moi, une malheureuse⁴⁹ ! »

- 23 Si Médée devient ainsi une mère-hoplite, Jason, lui, demeure un « pseudo-héros vantard, fuyant et menteur, incapable d'une seule phrase courageuse et qui sonne juste⁵⁰ ».
- 24 Mais dans cette pièce, Euripide a pu aussi vouloir mettre en garde les auditeurs contre la violence latente des femmes, dès lors qu'on bafoue leur honneur et qu'on les prive du seul statut valorisant qu'il leur était octroyé, celui de mère-épouse. Médée est aussi une menace pour l'ordre masculin : elle représente un contre-modèle de femme soumise. Sans *kyrios*, n'ayant plus de père et de frère, elle incarne le danger de la femme en colère.
- 25 Le cas de Clytemnestre présente certaines similitudes. L'épouse d'Agamemnon, femme « tyran », incarne la menace de la gynécocratie. Dans la tradition eschyléenne, Clytemnestre est une femme qui peut avoir une volonté d'homme, elle est dite *androboulon*⁵¹. C'est elle qui, en l'absence de son époux, gère le palais. Elle a choisi un amant, Egisthe, qui est relégué, lui, au rang de femme au foyer qui se soustrait aux valeurs hoplitiques :
- « Femme (*gunai*) ! tu es restée à la maison comme ménagère en attendant le retour du combat des hommes. Tu as déshonoré la couche d'un homme et tu as comploté ce meurtre d'un homme qui était chef d'armée⁵². »

- 26 Si Egisthe a ses propres raisons d'en vouloir à Agamemnon, les motivations agressives de Clytemnestre à l'encontre de son époux sont doubles : non seulement il a décidé de sacrifier leur fille commune pour sauver le destin de la flotte grecque bloquée à quai par les dieux mais, de retour de Troie, il revient avec une maîtresse servile, Cassandre, qu'il ose installer dans le palais royal. Chez Eschyle, contrairement au récit homérique, Clytemnestre a bien l'initiative du meurtre de son époux et, devenue régicide, elle s'octroie un rôle politique qui ne sied guère à son sexe. D'ailleurs, le chœur de la pièce ne comprend pas les allusions hallucinées de Cassandre qui tente de lui faire comprendre qu'une femme, bientôt, tuera le roi. Le chœur cherche quel homme indigne pourrait attenter à la vie du souverain et ne saisit que tardivement la prophétie de Cassandre, tant il paraît incongru qu'une femme puisse être la meurtrière régicide d'Agamemnon. Écoutons ce dialogue entre la prophétesse et le coryphée :

« **Cassandra** - Voyez ces jeunes hommes assis près du palais, pareils aux formes des songes : on dirait des enfants tués par des parents ; les mains pleines de chairs – leur corps même offert en pâture ! – ils portent une pitoyable charge et d'entrailles et de viscères, qu'un père approcha de sa bouche ! Voilà, je vous le déclare, ce dont quelqu'un médite la vengeance, un lion, mais un lion lâche (*analkin*) qui reste à la maison et, vautre dans le lit, las ! y attend le retour du maître. Et le chef de la flotte, le destructeur de Troie ne sait pas ce que l'odieuse chienne, dont la voix longuement dit et redit l'allégresse, sournoise puissance de mort, lui prépare pour son malheur. Telle est son effronterie ! Femelle tueuse du mâle (*thèlus arsenos phoneus estin*), je vois en elle... De quel monstre odieux – dragon à deux têtes, Skylla gîtée dans les rochers, fléau des marins – devrai-je emprunter le nom pour donner celui qu'elle mérite à cette mère en furie, sortie de l'Enfer, qui contre tous les siens ne respire que guerre sans trêve. Ah ! le cri de triomphe qu'elle a poussé, la scélérate : le cri du guerrier devant la déroute ennemie ! [...]

Le Coryphée – Tu as parlé du festin préparé à Thyeste avec les chairs de ses enfants : j'ai compris et j'ai frissonné et la terreur me prend, à ouïr la vérité crue et sans images. Mais au reste de tes propos, mon esprit, égaré, court hors de la carrière.

Cassandra – Je dis tu verras la mort d'Agamemnon. [...] Tu peux faire des vœux : eux, préparent le meurtre.

Le Coryphée – Quelle homme (*andros*) apprête donc ce sacrilège infâme ?

Cassandra – Tu t'égares bien loin du sens de mes oracles.

Le Coryphée – Je ne vois pas comment s'y prendrait l'assassin.

Cassandra – Pourtant je sais parler la langue de la Grèce. [...] C'est elle, la lionne à deux pieds qui dormait avec le loup en l'absence du noble lion, c'est elle qui va me tuer, malheureuse ! Dans la coupe où elle brasse le poison, elle entend à sa vengeance mélanger aussi mon salaire : elle prétend, en fourbissant le poignard contre un époux, le punir de mort pour m'avoir amenée ici⁵³ ! »

Conclusion

- 27 Finalement, les femmes tragiques qui transgressent l'ordre social imposé par les hommes ou qui s'accaparent les symboles de la virilité (pouvoir, prise de décision, courage guerrier), peuvent être considérées comme des figures émancipées, qui pointent l'oppression masculine, notamment celle de la violence latente d'une conjugalité imposée dès le plus jeune âge et le potentiel déshonneur inhérent à la répudiation ou à la concurrence des maîtresses esclaves. C'est notamment le cas de la figure de Médée qui, malgré l'abjection de son geste infanticide, est une noble héroïne et qui a permis de placer Euripide dans les rangs des auteurs « féministes ». Praxithéa, autre personnage euripidéen, est encore un exemple de bravoure et de courage, attributs de prime abord affectés aux mâles. Mais avec la meurtrière Clytemnestre, les femmes sont aussi des contre-modèles qui avertissent le spectateur-auditeur masculin du danger qu'une épouse-mère offensée peut constituer. Dans cette perspective, la remise en cause du système androcentré est peu efficace⁵⁴ ; des femmes tragiques et mythologiques telle Clytemnestre sont aussi des outils rhétoriques qui nourrissent une société phallogocentrique où les femmes émancipées et volontaires deviennent inexorablement des femmes violentes, criminelles. Et comme l'écrivaient Pauline Schmitt et François Lissarrague à propos des Amazones :

« Les récits sur les héroïnes et sur les femmes qui semblent détenir quelque pouvoir ne sont qu'une toute petite partie de l'océan de discours que les Grecs ont produits sur "la race des femmes", discours qui ont consisté avant tout à expliquer et à justifier l'absence totale de droits de leurs compagnes. L'opposition binaire entre un élément féminin qui serait du côté du monde sauvage et un élément masculin incarnant la culture traverse toute la civilisation antique, et la dépréciation des

femmes est à l'œuvre dans tous les types de sources [...]. C'est donc dans le cadre d'un discours très construit et très systématique de l'infériorité et de l'incapacité féminine qu'il convient de situer les textes et les images qui mettent en scène, qui inventent des situations où les femmes semblent jouer un certain rôle, voire exercer un pouvoir⁵⁵. »

- 28 Les quelques cas de femmes entreprenantes perceptibles dans les interstices du quotidien procédurier redessinent en revanche les contours de la condition féminine dans l'Athènes classique ; derrière le *kyrios*, il y avait bien des femmes qui savaient se faire entendre dans le domaine domestique, économique et judiciaire. Le *kairos* de l'émancipation féminine est en tout cas bien celui de la crise familiale : procès de succession et de tutelle comme chaos tragique sont des cadres privilégiés de l'expression de la détermination des femmes.

NOTES

1. Sur le phallogentrisme antique, voir Kenneth Dover, *Homosexualité grecque*, Grenoble, La Pensée sauvage, 1982 ; Eva Keuls, *The Reign of the Phallus. Sexual Politics in Ancient Athens*, New York, Harper & Row, 1985.
2. Sandra Boehringer et Violaine Sebillotte (dir.), *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Le genre : méthode et documents*, Paris, Armand Colin, 2011 ; *eadem* (dir.), *Des femmes en action. L'individu et la fonction en Grèce ancienne*, Métis, H.S., 2013 ; V. Sebillotte, « Régimes de genre et Antiquité grecque classique », *Annales*, 2012/3, p. 573-603.
3. La « domination masculine » est certes un concept de la sociologie bourdieusienne (Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998) mais, dans le champ historique, elle avait été déjà identifiée par le collectif de *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, parue entre 1990 et 1992 sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot.
4. Sur le statut des femmes en Grèce ancienne, la bibliographie est foisonnante. On retiendra : Pauline Schmitt (dir.), *Histoire des femmes en Occident* (vol. I), Paris, Plon, 1991 ; Pierre Brulé, *Les Femmes grecques à l'époque classique*, Paris, Hachette, 2001.
5. Suzanne Saïd, « Féminin, femme et femelle dans les grands traités biologiques d'Aristote », dans Edmond Levy (dir.), *La Femme dans les sociétés antiques*, Strasbourg, AECR, 1983, p. 93-124 ; Jean-Baptiste Bonnard, « La construction des genres dans la Collection hippocratique » dans Nathalie Ernoult et V. Sebillotte (dir.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 159-170.
6. Aristote, *Politique*, I, XII, 1-2, 1259a37-1259b10. Sauf indication contraire, les traductions des textes grecs sont celles de la Collection des Universités de France, aux éditions des Belles Lettres.
7. *Ibid.*
8. Pierre Vidal-Naquet, *Le Miroir brisé. Tragédie athénienne et politique*, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
9. D'après Claire Nancy, cette notion « implique moins une monopolisation des centres de décision et d'intérêt par les mâles qu'une monopolisation du discours, parlant des femmes à leur place et disant leur place aux femmes, et justifiant leur exclusion de l'ordre symbolique par des rationalisations plus ou moins subtiles » (« Euripide et le parti des femmes », *Quaderni Urbinati di Cultura Classica*, 17, 2, 1984, p. 111-136 [citation p. 111]).

10. Sur les liens entre la pratique politique citoyenne et les attitudes sexuelles et corporelles dans l'Athènes classique, voir David Halperin, *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*, Paris, EPEL, 2000. Sur la sexualité débridée des épouses athéniennes, voir par exemple *Lysistrata* d'Aristophane ; sur la jouissance féminine dans l'acte sexuel, qui équivaldrait à dix jouissances masculines, voir la scholie à Homère, *Odyssée*, X, v. 494 ; sur les liens entre la lâcheté, la femme et le féminin, voir par exemple Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 1150b.
11. On trouvera une excellente mise au point historiographique sur la symbolique passive et/ou débauchée du terme de *kinaidos* dans Claudine Leduc et P. Schmitt, « Prostitution et sexualité à Athènes à l'époque classique. Autour des ouvrages de James N. Davidson (*Courtesans and Fishcakes. The Consuming Passions of Classical Athens*, 1997) et d'Elke Hartmann (*Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, 2002) », *Clio*, 17, 2003, p. 137-161. Voir aussi V. Sebillotte, « Androgyne, un mauvais genre. Le choix de Plutarque (V^e siècle avant J.-C.-II^e siècle après J.-C.) », dans Vincent Azoulay et al., *Le Banquet de Pauline. Un itinéraire intellectuel*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 103-130.
12. Adriaan Rademaker, « “Most citizens are *euruprôktoi* now”. (Un)manliness in Aristophanes », dans Ralph Mark Rosen et Ineke Sluiter (dir.), *Andreia : Studies in Manliness and Courage in Classical Antiquity*, Leiden, Brill, 2003, p. 115-125. Voir aussi P. Brulé, « Les codes du genre et les maladies de l'*andreia* : rencontres entre structure et histoire dans l'Athènes classique », dans Jean-Marie Bertrand (dir.), *La Violence dans les mondes grec et romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 247-268.
13. Hésiode, *Les Travaux et les jours*, v. 54-106. Hésiode, avec Homère, est considéré dès les temps classiques comme le principal poète théologien. Voir Hérodote, II, 53 ; Platon, *La République*, X, 610d et 612b ; Xénophane, B 10 DK.
14. Jean-Pierre Vernant, « Le mythe prométhéen chez Hésiode », dans *idem* et P. Vidal-Naquet (dir.), *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, Maspero, 1974, p. 177-194.
15. Hésiode, *Théogonie*, v. 590. Pour un autre discours misogyne sur la création de la « race des femmes », on se référera au poète archaïque Simonide d'Armogios.
16. François Lissarrague et P. Schmitt, « Amazones, entre peur et rêve », dans Guyonne Leduc (dir.), *Réalité et représentations des Amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43-64.
17. P. Schmitt, « Femmes meurtrières et hommes séducteurs : de la construction de la violence en Grèce ancienne », dans Arlette Farge et Cécile Dauphin (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 19-31.
18. Myriam Tsikounas, *Éternelles coupables. Les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2008.
19. Voir par exemple Nicole-Claude Mathieu, « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine », *Les Temps Modernes*, n° 604, 1999, p. 286-324.
20. Nicole Loraux, *Les Enfants d'Athéna : idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Maspero, 1981 ; *eadem*, *Les Expériences de Tirésias. Le féminin et l'homme grec*, Paris, Gallimard, 1989.
21. Georges Devereux, « La grossesse de Kronos », dans *idem*, *Femme et mythe*, Paris, Flammarion, 1982, p. 279-307.
22. Françoise Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996 ; *eadem*, *Masculin/Féminin. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
23. Voir par exemple la naissance de Dionysos sur le lécythe attique à figures noires, 470 av. J.-C., Boston, Massachusetts, Museum of Fine Arts, 95.39 ; ou la naissance d'Athéna, sur l'amphore athénienne à figures noires, 575-525 av. J.-C., Boston (MA), Museum of Fine Arts, 00.330.
24. N. Loraux, *Né de la terre : mythe et politique à Athènes*, Paris, Le Seuil, 1996.
25. Platon, *Ménexène*, 237b ; *idem*, *La République*, IX, 577e. Voir N. Loraux, *L'Invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans « la cité classique »*, Paris, Mouton, 1981.

26. V. Sebillotte, « La démocratie athénienne et les femmes », dans Michèle Riot-Sarcey, *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010, p. 23-48.
27. John Winkler, *Désirs et contraintes en Grèce ancienne*, Paris, EPEL, 2005, p. 39.
28. J. Winkler, *Désirs et contraintes [...]*, p. 249.
29. Aurélie Damet, *La Septième Porte. Les conflits familiaux dans l'Athènes classique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.
30. Lin Foxhall, « The Law and the Lady : Women and Legal Proceedings in Classical Athens », dans L. Foxhall et Andrew Lewis (dir.), *Greek Law in Its Political Setting : Justifications Not Justice*, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 133-152.
31. Claude Vial, « Statut et subordination », dans Odile Cavalier (dir.), *Silence et fureur. La femme et le mariage en Grèce*, Avignon, Musée Calvet, 1995, p. 339-357.
32. Démosthène, *Contre Spoudias*, 17.
33. *Ibid.*, 11.
34. *Ibid.*, 9-10 et 21.
35. Lysias, *Contre Diogiton*, 11-18.
36. *Ibid.*, 11-13 ; 17.
37. Virginia Hunter, « Women's Authority in Classical Athens », *Échos du monde classique*, 8, 1, 1989, p. 39-48 ; L. Foxhall, art. cité.
38. Démosthène, *Contre Aphobos*, 40.
39. *Ibid.*, 20-21.
40. Soit la famille de Pélops, Atrée, Thyeste, Agamemnon, Egisthe, Clytemnestre, Oreste, Electre et celle de Laios, Œdipe, Jocaste, Antigone, Polynice et Étéocle.
41. Jean Alaux, *Le Liège et le filet : filiation et lien familial dans la tragédie athénienne du V^e siècle av. J.-C.*, Paris, Belin, 1995 ; Elisabeth S. Belfiore, *Murder among Friends. Violation of Philia in Greek Tragedy*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
42. Sur les décisions féminines dans la tragédie, voir Helen Foley, *Female Acts in Greek Tragedy*, Princeton, Princeton University Press, 2001.
43. Euripide, *Érechtée*, tragédie fragmentaire. Sur la maternité civique de Praxithéa, voir V. Sebillotte, « La place de la maternité dans la rhétorique patriotique de l'Athènes classique (V^e-IV^e siècles avant notre ère) : autour de Praxithéa », *Cahiers de la maison de la recherche en sciences humaines*, 45, 2006, p. 237-250.
44. Lycurgue, *Contre Léocrate*, 101.
45. Euripide, *Médée*, v. 230-251.
46. Tous les acteurs de théâtre grec sont des hommes, qui se déguisent pour les rôles féminins.
47. J.-B. Bonnard, *Le Complexe de Zeus. Représentations de la paternité en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 160-166 ; Lydie Bodiou, « De l'utilité du ventre des femmes. Lectures médicales du corps féminin », dans Francis Prost et Jérôme Wilgaux (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, PUR, 2006, p. 153-166.
48. N. Loraux, « Le lit, la guerre », *L'Homme*, 1981, 21, 1, p. 37-67.
49. Euripide, *Médée*, v. 1243-1250.
50. C. Nancy, art. cité, p. 127.
51. Eschyle, *Agamemnon*, v. 10-11 : « Car c'est ainsi que règne, dans sa virile détermination (*androboulon*), un cœur de femme qui attend ».
52. Eschyle, *Agamemnon*, v. 1625-1627.
53. *Ibid.*, v. 1217-1263.
54. Louise Bruit, « Le discours masculin/féminin sur le *genos gunaikôn* dans la tragédie grecque », dans N. Ernoul et V. Sebillotte (dir.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 147-158.
55. F. Lissarrague et P. Schmitt, art. cité, p. 48.

RÉSUMÉS

Cette étude propose le portrait de quelques femmes, présentes dans les sources athéniennes de la tragédie et des plaidoiries judiciaires, qui s'illustrent par leurs actions économiques et politiques. Dans ces temps de crise intrafamiliale, ces figures féminines incarnent de rares oppositions à la domination masculine régissant en grande partie les rapports sociaux de l'Athènes classique. L'existence de ces personnalités autonomes, fictives ou réelles, ne doit ainsi pas occulter la misogynie irriguant les nombreux discours des temps classiques.

This study portrays several women, presented in sources of Athenian tragedy as well as judicial proceedings, renowned for their economic and political roles. During episodes of intra-familial crisis, these female figures embodied the occasional opposition to the male domination that ordered to a great degree the social relations in classical Athens. The existence of these autonomous characters, both fictive and real, should not hide the misogamy that underlay the extensive classical discourse.

INDEX

Index géographique : Europe, Méditerranée, Grèce ancienne, Athènes

Index chronologique : Grèce archaïque, Grèce classique

Mots-clés : histoire du genre, orateurs attiques, conflits familiaux

Keywords : gender history, attic orators, family conflicts, ancient Greece, Mediterranean, archaic Greece, Athens, classical Greece

AUTEUR

AURÉLIE DAMET

Maître de conférences en histoire grecque

Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
UMR 8210